

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 5 DECEMBRE 2024 à 18h00

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 5 décembre, le conseil municipal de Saint-Julien-en-Vercors dûment convoqué le vendredi 29 novembre 2024, s'est réuni à dix-huit heures en session ordinaire dans la Salle de la mairie de Saint-Julien-en-Vercors.

Membres en exercices: 9

Présents : 8

Présidence: FILLET Pierre-Louis,

Conseillers municipaux: BAUDRIER Marie-Odile, THIAULT Claudine, BERTHUIN Joël, CHATELAN Françoise, BARTHE Touria, REIN Murielle, MILLON Gabin,

Absent: DROGUE Christophe

Nombre de votants: 8

Secrétaire de séance: THIAULT Claudine

Autres personnes présentes: Mme ANGLARET Adeline, Mme STREBLER Ludivine, M NODET Paul et Mme LEONARD Maylis (secrétaire de mairie)

Ordre du jour :

Sur invitation du conseil municipal: Présentation de l'association des Jardins Partagés par ses membres.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal en investissement

Règles et durées d'amortissement en M57

3 Enfance Jeunesse

Multi-accueil Les Vercoquins

Convention de partenariat avec les Marmottons

4 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

5 Bâtiments communaux

Choix du bureau de contrôle pour les missions CT et CSPS

Rénovation de l'appartement de l'ancien Presbytère

6 Eau assainissement

Demandes de subventions pour les travaux sur les réseaux eau et assainissement

7 Voirie et infrastructure

Déneigement

Stationnement et circulation dans le village

Voirie à la Matrassière

8 SIVU de Roybon

Point d'information suite à la réunion du 4 décembre

9 Sports, Animation, Culture

Point d'information sur la réunion bilan du Bazar en Vercors 2024

10 Questions diverses

Pierre-Louis Fillet ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, par conséquent la séance de ce conseil municipal peut se tenir.

Sur invitation du conseil municipal: Présentation de l'association des Jardins Partagés par ses membres

Adeline Anglaret, Ludivine Strebler et Paul Nodet ont présenté un premier bilan et les projets concernant les jardins partagés.

En 2024 plusieurs évènements qui se sont bien déroulés ont permis de récolter quelques fonds pour les projets futurs, buvette lors du Bazar en aout, soupe partagée en novembre, projection d'un film...

Les plantations réalisées ont bien donné (courges, fleurs...)

Pour 2025 les membres souhaitent construire un cabanon pour abriter le matériel, poursuivre la mise en place de la clôture et acheter une cuve à eau. La mairie autorise également la mise en place d'un tuyau d'arrosage avec compteur qui sera raccordé au robinet de l'école pour pallier un éventuel déficit en eau. Les membres des jardins souhaitent également planter quelques arbres fruitiers sur le terrain.

Ils feront aussi appel à des bénévoles pour le compost.

Il reste quelques places disponibles, actuellement il y a 13 personnes au sein des jardins.

Volonté à terme de ne plus être sous l'égide de Vertapop car les contraintes sont parfois lourdes dans la gestion.

1 Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 14 novembre 2024

Le procès verbal du conseil municipal du jeudi 14 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 Budget

Décision modificative sur le budget principal en investissement:

Décision modificative en investissement:

- Opération de réhabilitation de la grange, ouverture de crédits pour un montant de 10 000€ afin de pouvoir payer les factures avant le vote début avril du budget 2025.

- Opération travaux sur les réseaux électriques des bâtiments communaux ouverture de crédits d'un montant de 903.60€ pour payer les travaux complémentaires réalisés par l'entreprise Bellier Benistand (installation de 2 blocs d'alarme incendie et réalisation de prises dans la salle du Fouillet).

Règles et durées d'amortissement en M57

Sans objet la situation a été régularisée avec la trésorerie. La commune n'amortit plus les nouveaux biens depuis le passage à la M57 en janvier 2023.

3 Enfance Jeunesse

Multi-accueil Les Vercoquins

Suite au passage de la commission de sécurité en date du 25 novembre 2024, un avis favorable a été émis pour le projet répit des Vercoquins. Quelques ajustements pour la sécurité seront à réaliser mais (installation de détecteurs incendie, changement d'une porte...) le projet répit devrait pouvoir être effectif début 2025.

Convention de partenariat avec les Marmottons

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération 2020-07 du 3 février 2020 la commune avait conventionné avec la maison de l'Aventure pour l'accueil à la journée le mercredi afin de répondre aux demandes des familles.

Aujourd'hui des modifications sont apportées à la convention signée en 2020 et il est nécessaire de délibérer pour les prendre en compte.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention pour l'année 2025 aux Conseillers municipaux.

Les principaux points sont que la commune devra s'acquitter d'une adhésion annuelle comme personne morale à la Maison de l'Aventure d'un montant de 40€ et que la commune s'engagera à participer

financièrement par le biais d'une subvention annuelle déterminée pour l'année 2025 en fonction du nombre d'habitants soit pour Saint-Julien en Vercors un montant de 1 300€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2025 avec la maison de l'Aventure pour l'accueil de loisirs le mercredi.

4 Fonctionnement du conseil municipal

Point sur les commissions municipales

Sans objet pour ce conseil.

5 Bâtiments communaux

Choix du bureau de contrôle pour les missions CT et CSPS pour la Grange

Suite à la consultation lancée auprès de 3 bureaux de contrôle, Alpes Contrôles, SOCOTEC et BTP consultants, 3 offres ont été remises pour le lot 1 contrôle technique (CT) et 3 offres pour le lot 2 mission de protection de la sécurité et de la santé (CSPS). Le choix définitif s'effectuera le 9 décembre lors de la réunion avec OAP Architecture, le CAUE et le SDED.

Rénovation de l'appartement de l'ancien Presbytère

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation dans l'appartement du bâtiment de l'ancien Presbytère.

La commune a réceptionné l'intégralité des devis retenus pour les différents lots suite à l'analyse des offres réalisée par Carapace Habitat dans le cadre de la mission d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT).

Il est donc proposé d'attribuer les lots comme suit :

N° lot	Lots	Entreprises retenues	Prix base € HT
1	DEMOLITION	SAS ABDELLI	4 331€
2	DOUBLAGE	SAS ABDELLI	6 831€
3	CLOISONNEMENT	SAS ABDELLI	3 345€
4	POELE A GRANULES	TM ENTREPRISES	6 097€
5	ELECTRICITE	CHEVALIER THOMAS	2 321€
6	PLOMBERIE SANITAIRE	LAURENT ET COMBET	6 613€
7	REVETEMENT DE SOL	SAS ABDELLI	3 169€
8	PEINTURE ENDUIT FINITIONS	SAS ABDELLI	4 295€
9	CARRELAGE FAIENCE	STYL'DECOR AGENCEMENT	879€
		TOTAL GENERAL HT	38 808€

6 Eau assainissement

Demandes de subventions pour les travaux sur les réseaux eau et assainissement

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant

- la nécessité de réaliser des travaux sur les réseaux eau potable et assainissement suite à la réalisation des schémas directeurs eau potable, assainissement et défense extérieure contre l'incendie, qui ont recensé plusieurs campagnes de travaux à mener:

La première campagne consiste à réaliser des travaux sur les réseaux eau potable de la Martelière et de Pied Chatelet et sur le réseau assainissement au niveau de La Versanne.

Les travaux sur le réseau eau tendent à anticiper de futurs problèmes d'alimentation en eau de la commune et à sécuriser celle-ci.

Les travaux sur le réseau assainissement visent à réduire les eaux claires parasites dans le réseau dans le respect des préconisations.

Dans le détail, pour la station de la Martelière, le système avait été mis en sommeil depuis de nombreuses années. A la suite de l'établissement des bilans besoins-ressources et pour faire face au changement climatique, plusieurs simulations ont été réalisées à l'aide de la modélisation des Schémas Directeurs. Ces simulations rendent nécessaire de pouvoir secourir le réseau et le réalimenter en partie par la source de la Martelière.

Ces travaux de remise en état permettront la connexion au réseau principal. Des travaux interviendront également sur le réseau de la zone des hameaux Orcets/Clots afin d'alimenter cette zone depuis le réseau principal et rendre possible la connexion en même temps que la remise en état du Système Martelière. La zone des hameaux Orcets/Clots est aujourd'hui alimentée par l'unité de distribution des Orcets qui présente plusieurs dysfonctionnements et sera mise en sommeil.

Pour Pied Chatelet, il s'agit de sécuriser l'alimentation en eau de la commune:

Captage de Pied Chatelet : travaux de rénovation et respect de la DUP;

Réservoirs de Pied Chatelet: travaux de remise en état des 2 réservoirs de 50m³ et 300m³;

Renouvellement des réseaux de distribution en sortie du réservoir de Pied Chatelet.

Pour les travaux d'assainissement à la Versanne:

Des travaux pour canaliser les eaux claires parasites afin de sécuriser le réseau des eaux usées;

Le remplacement du tronçon vétuste qui présente de nombreuses anomalies de branchements et des déboitements;

Des compléments d'études à celles réalisées par les Schémas Directeurs seront nécessaires.

- Le montant de l'opération estimé à 636 158.23 € HT, comprenant :

○ 590 642.71€ HT pour les travaux,

547 989.63€ pour l'eau potable, 42 653€ pour l'assainissement

○ 45 515€ HT pour les frais annexes (maitrise d'œuvre, études complémentaires,..)

42 103.27€ pour l'eau potable, 3 412€ pour l'assainissement

- que le bureau d'études BEAUR a été retenu par délibération 2024-33 en date du 16 mai 2024, pour la

mission de maîtrise d'œuvre,

- que des financements à hauteur de 80 % pourront être obtenus pour la réalisation de ces travaux, et frais annexes auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Drôme,

- l'analyse de la capacité financière de la commune pour le lancement des travaux sur les réseaux eau potable et assainissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

-DECIDE la réalisation des travaux sur les réseaux eau et assainissement,

-APPROUVE le plan de financement global sur un montant évalué à 636 158.23€ HT ainsi que le reste à charge communal de 20% soit 127 231.65€ HT,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-DIT que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et au trésorier payeur de la commune,

-DIT que cette délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

7 Voirie et infrastructure

Déneigement

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le marché public pour le déneigement des voies communales pour 3 années de 2021 à 2024 est terminé. La commune a décidé d'acquérir un tracteur de déneigement avec tous ses équipements. Elle a consulté Christophe Drogue qui peut assurer le service de chauffeur principal du tracteur communal. Il sera secondé par 3 chauffeurs, Messieurs David Bathier, Vincent Drogue et Gérald Idelon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ensemble des prestataires sera rémunéré selon un tarif unique incluant une part d'astreinte et applicable quels que soient les jours ou les horaires. Ce tarif sera de 45 € HT l'heure.

Il précise qu'une convention cadre est établie entre la commune et les quatre prestataires définissant les modalités du déneigement pour la saison hivernale à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-ACCEPTE le tarif de déneigement à un taux horaire de 45€ HT (quarante euros hors taxe de l'heure) pour l'ensemble des prestataires.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention établie entre les parties.

Stationnement et circulation dans le village

Une réunion de travail est fixée le lundi 6 janvier 2025 à 11h.

Voirie à la Matrassière

Ce point est reporté sur un prochain conseil en 2025.

8 SIVU de Roybon

Point d'information suite à la réunion du 4 décembre

Les élus du SIVU se sont réunis à la suite du courrier envoyé par les gérants.

Une réponse va leur être adressée au nom de tous les élus du SIVU pour leur rappeler les termes du contrat de bail et les limites que cela impose aux communes.

9 Sports, Animation, Culture

Point d'information sur la réunion bilan du Bazar en Vercors 2024

Le Bazar 2024 s'est déroulé du 3 au 9 août sur 6 communes. Il y a eu environ 8 000 spectateurs.

Beaucoup d'associations impliquées et de nombreux bénévoles. En 2025 la compagnie de la Cyrène cède le portage culturel au collectif du Bazar qui regroupe plusieurs structures.

10 Questions diverses

Points divers:

-Les travaux sur la toiture du bâtiment de l'ancienne Poste sont terminés et la VMC a été changée dans l'appartement au 25 chemin du Pas du Fouillet par l'entreprise Verc'Ohm.

Un devis va être demandé pour une isolation complémentaire du grenier.

-Un devis va aussi être demandé pour le changement de la porte d'entrée d'un des appartements du bâtiment de l'ancien presbytère.

-Le projet classe de mer en 2025 pour les 3 classes du RPI va demander un effort financier conséquent aux communes.

Le Maire, FILLET Pierre-Louis

La secrétaire de séance, THIAULT Claudine



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Claudine Thiault, the secretary of the meeting.